

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**RAPPORTEUR : D. RABAT**

**Délibération n° 2023-096**

**L'an Deux Mille vingt-trois, le lundi 15 mai à 18H00,**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise se sont réunis à Creysse au nombre de 44, 46, 47, 49 et 50 en vertu de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 09 mai 2023.

**PRESIDENCE DE SEANCE : Monsieur Frédéric DELMARES**

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD (1), Jean-Jacques CHAPPELLET, Olivier DUPUY, Thierry AUROY-PEYTOU, Daniel RABAT, Serge PRADIER, Pascal DELTEIL, Christophe GAUTHIER, Roland FRAY, Cyril GOUBIE (2), Fatiha BANCAL, Christian BORDENAVE, Marc LETURGIE, Jean-Pierre CAZES, Sylvie LECOCQ (remplace Sébastien BOURDIN), Pascal LIABASTE, René VISENTINI, Arnaud DELAIR (3), Jean-François JEANTE, Jean-Claude PORTOLAN (1), Jean-Michel DREUIL, Michelle DORANGE (4), Michaël DESTOMBES, Pascal PREVOT, Fabien RUET (4), Jean-Claude BONNAMY, Maryse ROCHE (remplace Francis PAPATANASIOS), Francis BLONDIN, Catherine LAROCHE, Jean-Pierre FAURE, Josie BAYLE, Christophe DAVID-BORDIER, Joël KERDRAON, Didier GOUZE, Michel DELFIEUX, Didier CAPURON, Philippe PUYPONCHET, Luc MAMMES, Marie-Lise POTRON, Marjorie MOLLETON, Lionel FREL, Anthony CASTAING, Marion SERRA OGBONNA, Emmanuel GUICHARD, Cédric LOUGRAT, Joaquina WEINBERG, Corinne GONDONNEAU, Catherine ARNOUILH, Lionel LACOMBE.

**ETAIENT ABSENTS (avec procuration) :**

Alain CASTANG a donné pouvoir à Fatiha BANCAL  
Julie TEJERIZO a donné pouvoir à Lionel FREL  
Laurence ROUAN a donné pouvoir à Jonathan PRIOLEAUD  
Michel TERREAUX a donné pouvoir à Jean-Jacques CHAPPELLET  
Patrick VERGNOL a donné pouvoir à Luc MAMMES  
Christine FRANCOIS a donné pouvoir à Fabien RUET  
Eric PROLA a donné pouvoir à Christophe DAVID-BORDIER  
Florence MALGAT a donné pouvoir à Josie BAYLE  
Marie-Claude ANDRIEUX a donné pouvoir à Christian BORDENAVE  
Marie-Hélène SCOTTI a donné pouvoir à Marie-Lise POTRON  
Georges BASSI a donné pouvoir à Pascal PREVOT  
Gérald TRAPY a donné pouvoir à Corinne GONDONNEAU  
Céline BRACCO a donné pouvoir à Serge PRADIER  
Hélène LEHMANN a donné pouvoir à Frédéric DELMARES  
Joëlle ISUS a donné pouvoir à Joaquina WEINBERG

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES:**

Jean-Louis DESSALLES, Jacqueline SIMONNET, Stéphane FRADIN, Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphane LE BERRE, Alain BANQUET.

- (1) arrivés avant le vote du dossier n°1 « Budget principal – décision modificative n°2 »  
(2) arrivé avant le vote du dossier n°12 « Personnel communautaire – création d'emploi saisonniers »  
(3) arrivé avant le vote du dossier n°9 « Admission en non-valeur – budget principal »  
(4) arrivés avant le vote du dossier n°10 « Attribution de fonds de concours – enveloppe 2023 modification »

**SECRETAIRE DE SEANCE : Luc MAMMES**

**APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'AGENCE TECHNIQUE  
DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE**

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée

d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier ».

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2022 modifiant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24,

Le Président rappelle que l'adhésion à l'ATD 24 permet à la collectivité :

- d'avoir accès, sans frais supplémentaire, aux services suivants :
  - . conseils, études d'opportunité et études de faisabilités de la direction Aménagement Territorial
  - . assistance juridique et administrative de la direction Gestion des Territoires
  - . diagnostic et faisabilité dans le domaine de gestion de la voirie communale et intercommunale
- de souscrire aux missions optionnelles proposées par l' ATD 24.

#### **PROPOSITION :**

Les membres du Conseil communautaire sont invités à :

- approuver les nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale ;
- désigner son représentant au sein des organes délibérants. A défaut de choix, la collectivité est représentée par son Président.

#### **DECISION :**

Adopté par 65 voix pour.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits à Creysse ce lundi 15 mai 2023.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois, à compter des formalités de publication électronique et de transmission en Préfecture.

Le Président du Conseil Communautaire



Frédéric DELMARES